

Ici et ailleurs

•Philanthropie  
Conférence à l'Institut français



Photo : D.R

La section gabonaise des anciens élèves de Sciences Po Paris organise, jeudi 5 avril 2018, une conférence publique autour de la philanthropie, son intérêt général et son développement international. La conférence sera animée à l'Institut français de Libreville, dès 18h30, par Francis Charhon, membre, entre autres, du Comité de suivi des fonds de dotation à la direction des Affaires juridiques des ministères économiques et financiers français depuis 2014.

•Médias

RSF contre la diffamation

Reporters sans frontières (RSF) a lancé, hier, un dispositif inédit de lutte contre la désinformation, visant à distinguer les médias respectant des critères d'intégrité et de déontologie élaborés dans le cadre d'une concertation internationale. En discussions depuis plusieurs mois, pour répondre à la propagation des "fake news" ou fausses nouvelles sur les réseaux sociaux, cette "Journalism trust initiative" (JTI), ou "Initiative pour la fiabilité de l'information", est un système reposant sur l'autorégulation des médias, a expliqué RSF dans un communiqué. Ce projet a d'ores et déjà reçu trois soutiens de poids : l'Agence France-Presse (AFP), l'Union européenne de Radio-Télévision (UER, l'alliance des médias européens de service public), et le Réseau mondial des rédacteurs en chef (Global editors network ou GEN, qui revendique 2.300 adhérents). Le principe consiste à établir des normes de référence, dont le respect permettrait aux médias adhérents d'obtenir en quelque sorte un label de fiabilité. Selon RSF, cela permettrait de distinguer positivement les médias qui travaillent de manière fiable, et les aider à valoriser leur travail.

Rassemblés par AJT

Justice/ Trois questions au bâtonnier de l'Ordre des avocats du Gabon

Me Lubin Ntoutoume : "Je veillerai à ce que les avocats du Gabon soient libres et de bonnes mœurs"

Propos recueillis par Prissilla M. MOUITY  
Libreville/Gabon

Élu à la tête du barreau du Gabon, le 31 mars 2018, maître Lubin Ntoutoume décline ici sa feuille de route, ses projets pour le Barreau, etc.

**L'union.** Monsieur le bâtonnier, dans quelles circonstances avez-vous été élu à la tête du barreau du Gabon samedi dernier ?  
**Maître Lubin Ntoutoume:** le 31 mars 2018, les avocats du barreau du Gabon ont procédé à l'élection du nouveau bâtonnier de l'Ordre des avocats et des membres du Conseil de l'ordre. L'élection s'est passée dans la transparence la plus totale. Les résultats sont connus. Nous étions, au départ, quatre candidats dans la course : maîtres Jean-Pierre Akumbu M'Oluna, Moubeyi Bouale, Bertrand Homa Moussavou qui s'est désisté, et moi. Sur les trois candidats restés en compétition, le bâtonnier sortant a recueilli 44 voix, le deuxième 2, et le candidat élu, 59 voix. A la suite de cette élection, l'assemblée générale a procédé à l'élection des membres du Conseil de l'ordre. Ils étaient quatorze candidats au départ. Il fallait en choisir douze, neuf titulaires et trois suppléants.

Quelle est votre feuille de route à court, moyen et long termes ?

- Je n'avais pas prévu de rencontrer sur mon chantier, la grève des greffiers qui paralyse aujourd'hui l'appareil judiciaire. Il est temps pour le Conseil de l'ordre et moi-même de réfléchir rapidement sur quelques pistes de solutions pour ramener la sérénité au sein de la maison Justice. C'est le tout premier chantier qui s'inscrit dans notre plan d'urgence. Ensuite, nous allons regarder de plus près notre loi. Elle a besoin d'être revisitée, qu'on lui apporte des réformes nécessaires qu'on essaiera d'adapter aux exigences du moment. Aussi, avons-nous le devoir de travailler à restaurer l'image du barreau qui a été écorchée il y a quelques années. Le barreau est une institution qui doit exister. Il ne doit pas évoluer dans l'anonymat. Le barreau du Gabon doit pouvoir récupérer sa place sur la scène internationale. Il y va de son rayonnement. Et pour y parvenir, nous devons marquer notre présence en s'affirmant dans les instances internationales, notamment à la Conférence internationale des barreaux, à l'Union internationale des avocats, à l'Union des avocats d'Afrique centrale dont je suis le vice-président. Nous pensons que le barreau du Gabon n'est pas suffisamment présent sur la scène. Nous avons également en projet de créer des espaces de formation pour tous les confrères. Nous pensons que les avocats ont besoin d'être formés sur les disciplines qui sont connexes ou voisines au droit. Je suis de ceux qui pensent que faire un séminaire sur la fiscalité des cabinets d'avocats, par exemple, est une très bonne chose. Je tiens à rassurer les avocats du Gabon que je suis venu pour rassembler ce qui me paraît épars. Nous avons besoin de montrer que l'union fait la force et qu'ensemble, on peut faire d'excellentes choses pour le barreau du Gabon en particulier, et pour la justice en général. Nous allons aussi réfléchir assez rapidement à la question de savoir comment faire prêter serment à tous les jeunes Gabonais qui n'ont pas prêté serment depuis 2013. Enfin, j'ai toujours souhaité que le barreau du Gabon développe son sens du relationnel. C'est-à-dire rencontrer des magistrats en dehors du Palais de justice. Nous avons besoin de recréer cette famille qui semble se dis-

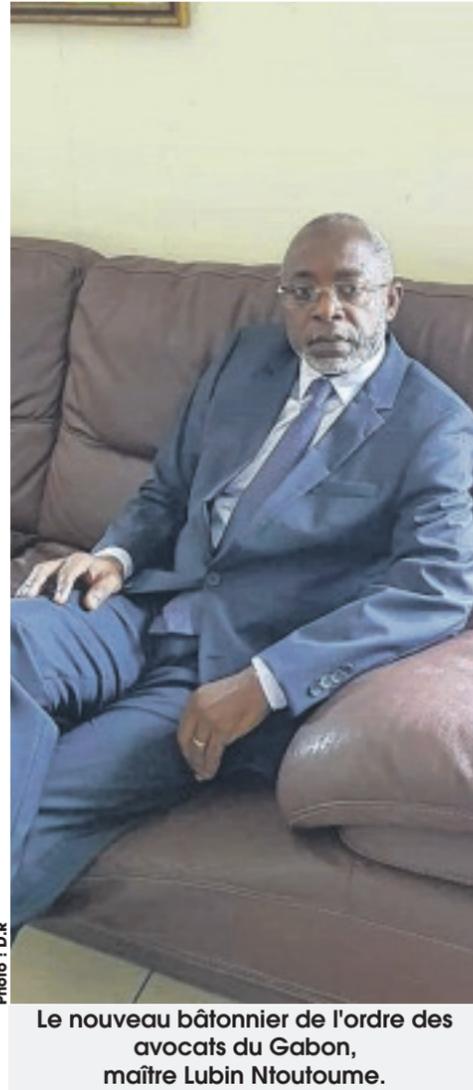


Photo : D.R

Le nouveau bâtonnier de l'ordre des avocats du Gabon, maître Lubin Ntoutoume.

perser.  
Qu'avez-vous à dire à propos de l'indépendance du barreau ?

- L'indépendance du barreau ne doit pas être un slogan. Elle ne doit pas être considérée comme une simple disposition légale de la loi du 7 janvier 2015 qui gouverne l'exercice de la fonction d'avocat en République gabonaise. L'indépendance du barreau commence par l'indépendance de chaque avocat. C'est-à-dire la capacité de chaque avocat à prendre en charge une cause et à la défendre avec discipline, dignité, sans crainte. Nous sommes dans un barreau où, depuis quelques années, certains avocats ont peur d'exercer leur profession. L'avocat a prêté serment pour défendre les causes. Il ne doit pas avoir peur de défendre une cause parce qu'il risque sa vie, celle de ses parents ou de ses amis. Je veillerai à ce que l'indépendance de l'avocat gabonais soit assurée. Je veillerai à ce que les confrères qui ont cru que le bâtonnier de l'Ordre des avocats était le père-fouettard comprennent qu'il est avant tout un confrère. Qu'il ne voit pas comme un tyran. Sous mon mandat, je veillerai à ce que les avocats du Gabon soient libres et même de bonnes mœurs.



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

**DIRECTION GÉNÉRALE**

**COMMUNIQUE**

(Portant Paiement des Pensions au mois de mars 2018 pour les retraités de l'Estuaire domiciliés à PosteBank)

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale(CNSS) informe les retraités de la province de l'Estuaire régulièrement payés par le biais de la Postebank, que les pensions du mois de Mars 2018, seront payées à compter du 5 avril, de 7h30 à 15h00 ainsi qu'il suit :

- Ceux dont les montants sont inférieurs à 100.000 FCFA seront payés en espèces à la Direction Régionale de BIKELE et à l'Agence d'Owendo;
- Les autres pensionnés devront se rendre au Centre de Paiement chèques situé à l'immeuble "Batavéa" à côté du siège de la CNSS.

A cet effet, les pensionnés se présenteront aux lieux sus indiqués munis de :

- ✓ Une pièce d'identité (Originale et Copie) en cours de validité (CNI, Passeport, Carte de Séjour) ;
- ✓ Un ancien bulletin de paiement.

**NB : Les récépissés des cartes nationales d'identité sans photo ne seront pas acceptés.**

Fait à Libreville le 27 mars 2018

P. Le Directeur Général  
P/O. Le Secrétaire Général



Arsène LARRY MOURKANDJA

1432  
01 79 73 05

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. : 04 Libreville - Gabon  
Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 74 64 25 • Centre d'appels : 1432  
www.cnss.ga • facebook : cassisserationaledesecuritesocialedegabon-officiel

